

Conseil Local du Handicap  
Mairie du 14ème Arrondissement de Paris  
2 place Ferdinand Brunot  
75014 PARIS

Paris, le 23 avril 2019,

à Madame la Maire et à Mesdames et Messieurs les  
Conseillers du 14ème Arrondissement de Paris

Objet : Vœu pour un réexamen de l'expérimentation d'extinction  
des feux tricolores dans le quartier Pernety

Madame la Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 22, dernier alinéa, du règlement intérieur du Conseil d'Arrondissement, le Conseil Local du Handicap du 14ème arrondissement de Paris (CLH 14) formule une proposition de vœu suivante à débattre durant votre assemblée plénière.

Le Conseil de Paris, dans sa séance du 13 décembre 2018, a souhaité que ne soit pas généralisée l'expérimentation d'extinction des feux tricolores. Elle est pour le moment restreinte au quartier Pernety et, plus précisément, à 6 carrefours : rues Losserand/Château, rues Losserand/Pernety, rues Losserand/Gergovie, rues Ouest/Gergovie, rues Ouest/rue Pernety, rues Ouest/Château.

L'objectif de la suppression des feux est, selon le CEREMA, de réduire la pollution et les coûts de maintenance des feux tricolores et de fluidifier le trafic routier, dans une zone à limitation de vitesse à 30 km/h, en posant comme premier principe de circulation la règle de la priorité à droite (voir synthèse de l'étude CEREMA).

Or, ces feux de circulation sont équipés de sonorisation sécurisant la traversée de personnes déficientes visuelles par la vocalisation de la couleur des feux et permettant ainsi le repérage des passages piétons.

La décision du Conseil de Paris de ne pas étendre l'expérimentation au reste de Paris est motivée par l'inquiétude exprimée par une partie de la population du quartier et par « l'insécurité grandissante, dans un contexte marqué par des évolutions récentes telles que la circulation de véhicules électriques silencieux ou la multiplication de vélos et de trottinettes en free-floating. » (séance du Conseil de PARIS 13/12/18)

**Le quartier Pernety a un profil de population spécifique avec un grand nombre de piétons amenés à cohabiter avec le trafic routier, dont beaucoup de personnes rendues « vulnérables » par leur handicap ou leur âge,** notamment les usagers des groupes scolaires et des trois institutions accueillant des personnes en situation de handicap (APF14, FORJA, école de LSF) et à l'avenir d'une résidence pour personnes autistes.

**De plus, le quartier Pernety a une configuration à faible visibilité pour les conducteurs et pour les piétons en raison de rues relativement étroites.**

Il comporte 3 artères principales parallèles : rues Losserand, Ouest, et Vercingétorix. Ces voies desservent l'Ouest de Paris et sont donc très empruntées y compris par des véhicules lourds, ce qui constitue un danger supplémentaire. Aux heures de pointe, la traversée est très dangereuse en raison des embouteillages. En outre, plusieurs carrefours sont constitués de rues de largeurs différentes qui ne sont pas toujours dans le même axe, ce qui rend difficile le repérage des passages piétons par les personnes déficientes visuelles.

C'est d'ailleurs en raison d'accidents graves, voire mortels, que plusieurs de ces carrefours avaient été équipés de feux tricolores sonorisés.

Après 17 mois de suppression des feux, les résultats de cette expérimentation sont mitigés comme le décrit le rapport du CEREMA :

- « une configuration de carrefours ne permettant pas la substitution des feux par l'aménagement de giratoires qui « n'est sans doute pas transférable à Paris, où la densité urbaine n'offre pas les emprises suffisantes pour ce type d'aménagement » (comme le permettent d'autres configurations de villes)
- « Les vitesses sont globalement stables avant et après dépose des feux »
- « la pollution mesurée a baissé dans les mêmes proportions également sur l'ensemble de Paris » (la baisse de la pollution n'est donc pas vraiment liée à la suppression des feux tricolores)

On peut noter que dans ce rapport, ***dont la méthodologie d'étude pourrait être réexaminée*** :

1- aucun chiffre sur l'accidentalité n'est mentionné pour la période d'expérimentation, alors que des accidents matériels et corporels ont eu lieu;

2- les conclusions relatives au bruit ont été faites à partir d'une extrapolation, aucune mesure n'ayant été faite avant l'expérimentation;

3- si le temps d'attente des piétons aux passages piéton a diminué ( ce critère ne concerne pas les personnes vulnérables et ne prend pas en compte les risques encourus par elles, comme les personnes âgées);

4- 22% des piétons ne se sentent pas en sécurité et, comme l'illustre une phrase éloquente du chargé de mission du CEREMA, « 52% des automobilistes ne cèdent pas le passage aux piétons traversant »! .(réunion du bilan du CEREMA-enregistrée)

Quand des feux de circulation sont supprimés, les personnes déficientes visuelles ont 4 attitudes possibles : soit elles décident de limiter leurs déplacements, soit elles contournent éventuellement les carrefours dangereux, soit elles se déplacent en recourant à la technique d'aide par des passants ce qui leur fait perdre leur autonomie, soit elles se déplacent en traversant les carrefours avec un risque de danger de mort puisqu'elles ne peuvent pas savoir si le véhicule croisé s'arrêtera.

Les piétons sont alors dépendants de la vigilance et du civisme des conducteurs, puisque ces derniers doivent à la fois conduire et observer la priorité à droite, tout en veillant à ce qu'un piéton n'arrive pas brusquement notamment sur leur gauche, ce qui exige pour eux d'avoir une attention de tous les instants et une vision à 180 degrés ce qui n'est pas le cas...

Enfin, les mesures mises en place à ce jour se révèlent insuffisantes pour assurer autant de sécurité que peut l'assurer un feu. Citons pour exemple, l'expérimentation des « passages 3D » qui ne sont pas respectés par la plupart des conducteurs.

Dans ce contexte, rappelons la pétition en faveur de la réactivation des feux de circulation, équipés de sonorisation, qui a recueilli plus de 1700 signatures, et qui a reçu le soutien de la plupart des associations de déficients visuels et collectifs de quartier.

***Dans d'autres villes, comme Grenoble,*** des feux ont été réactivés en toute concertation par les collectivités locales, qui ont compris la nécessité d'évaluer les feux des carrefours les plus dangereux.

C'est pourquoi le CLH 14 formule auprès du Conseil du 14<sup>ème</sup> Arrondissement de Paris le vœu suivant :

La poursuite de l'expérimentation d'extinction des feux, mise en place depuis plus de 17 mois, sur les rues de l'Ouest et Raymond Losserand constitue :

- pour les personnes vulnérables du quartier Pernety une entrave à leur liberté de circuler en toute autonomie ce qui va à l'encontre de l'esprit de la loi de 2005
- un non-respect de la mesure 9 du Comité interministériel de la Sécurité Routière « protection des piétons » : « renforcer la protection des piétons mal ou non-voyants par une optimisation des dispositifs sonores ou tactiles associés aux feux-rouges ».

Nous demandons aux autorités de la Ville de Paris un réexamen réfléchi, pragmatique et concerté de l'expérimentation d'extinction des feux tricolores du quartier Pernety, qui pourrait conduire, au delà de ceux du carrefour Pernety/ Raymond Losserand déjà rétablis, à la réactivation d'autres feux tricolores aux carrefours où le manque de visibilité et le risque de collision entre piétons et véhicules sont les plus patents.

Les travaux du groupe de travail national, réunissant le CEREMA, des instructeurs en locomotion et des représentants d'associations, permettront d'évaluer les critères à prendre en compte pour identifier les feux à réactiver et les dispositifs à mettre en place pour sécuriser les carrefours privés de feux.

Les associations de quartier et celles disposant d'experts en accessibilité physique comme les membres du CLH 14 se tiennent prêtes à apporter dans cette démarche tout leur savoir-faire d'usagers des infrastructures urbaines locales.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération respectueuse.

Le Conseil Local du Handicap de Paris 14ème